Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022_108-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 22 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022.108 Séance du 20 décembre 2022

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 20 décembre 2022 à 19h30, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 14 décembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 19h30.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : Mme Élise CLÉMENT à Mme Stevie BONNARD, M. Jean-Marc ANDRÉ à M. Gilles GARNIER, Mme Florence DEGOUGE à Mme Céline LOPEZ, M. Pierre MELESI à M. Pascal BERRANGER, M. Jean-Michel SARZIER à M. Fabrice GAY, M. Stéphane VALETTE à Mme Caroline BILLION-REY, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Eric SAULLE.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Laurence THON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent n° 5/2022 : création d'un emploi dans la filière administrative

Rapporteur : Madame Nathalie ZAMMIT

Madame le rapporteur expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle informe l'Assemblée délibérante que pour répondre au besoin de reclassement d'un agent il a lieu de procéder à la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à raison de 30.75 heures hebdomadaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Considérant les nécessités des services scolaires en matière de personnel,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **CRÉE** au 1er février 2023 un emploi d'adjoint administratif principal de 2° classe à raison de 30.75 heures hebdomadaires
- **ADOPTE** le tableau des effectifs du personnel permanent ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à modifier le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

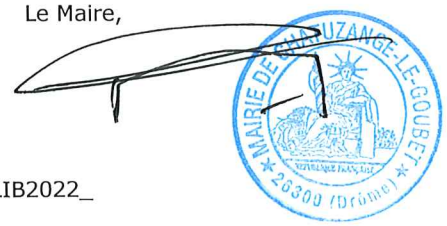

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221220-DELIB2022_

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022_108-DE

ANNEXE DELIBERATION N° 2022.108

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT
N° 5- 2022 annexé à la délibération du 20 décembre 2022

Grades ou emplois	Postes créés	Effectif budgétaire	postes pourvus par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaire	postes vacants	tps travail des emplois pourvus	
						Temps complet	Tps non complet (en heures hebdo)
FILIERE ADMINISTRATIVE	20	17	8	3	6	11	0
Attaché principal	1	1	1		0	1	0
Attaché	2	1	0	1	0	1	0
Rédacteur principal 1° classe	1	1	1		0	1	0
Rédacteur principal 2° classe	2	2	1	1	0	2	0
Rédacteur	1	1	0		1	0	0
Adjoint administratif ppl 1° classe	3	3	3		0	3	0
Adjoint administratif ppl 2° classe	3	2	1		1poste 30.75h	1	0
Adjoint administratif	7	6	1	1	4	2	0
FILIERE TECHNIQUE	30	21	20	0	1	11	9
Ingénieur principal	1	1	1		0	1	0
Technicien principal 1° classe	1	0	0		0	0	0
Agent de maîtrise principal	2	1	1		0	1	0
Agent de maîtrise	2	0	0		0	0	0
Adjoint technique principal 1° classe	3	2	2		0	2	0
Adjoint technique principal 2° classe	7	5	5		0	1	2 postes 28h 1 poste 30h 1 poste 31 h
Adjoint technique	14	12	11		1 poste 28h	6	2 postes 25h 2 poste 30h 1 poste 31h
FILIERE SOCIALE	6	6	4	1	1	0	5
ATSEM principal 1° classe	2	2	2		0	0	2 postes 30h
ATSEM principal 2° classe	3	3	2	1 poste 30h	1 poste 30h	0	1 poste 28h 1 poste 30h 1 poste 30.75h
FILIERE CULTURELLE	1	1	1	0	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	1	1	1		0	0	1 poste 22.5h
FILIERE POLICE MUNICIPALE	2	1	1	0	0	1	0
Chef de police Municipale	1	0	0		0	0	0
Brigadier-Chef principal	1	1	1		0	1	0
TOTAL GENERAL PERSONNEL PERMANENT	59	46	34	4	8	23	15

EMPLOI FONCTIONNEL							
Directeur général des services	1	1	1		0	1	

en rouge poste créé au 01/02/23